

AVIS PUBLIC

AVIS D'APPEL D'OFFRES

DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES CHEMINS PUBLICS

PROJET : La Municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil demande des soumissions pour le déneigement et le déglacage de ses chemins publics, soit pour 37,54 km de routes, pour une durée de 3 ans (2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027) avec possibilité de renouvellement pour deux 2 ans (2027-2028 et 2028-2029). Le renouvellement se fait une année à la fois, à la satisfaction de la municipalité.

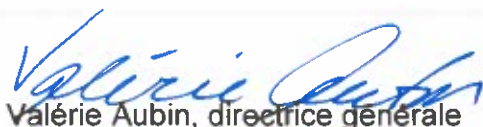
DOCUMENTS DISPONIBLES : Le document complet d'appel d'offres peut être obtenu à compter du mardi 26 mars 2024 en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) par téléphone au 1 (866) 669-7326, ou en consultant le site Web (www.seao.ca) en stipulant le numéro de référence 1829687. Les documents sont disponibles au coût établi par le SEAO. La facturation pour l'impression et la livraison sera effectuée par le SEAO.

GARANTIE DE SOUMISSION : Toute soumission, pour être valide, doit être accompagnée d'un dépôt ou d'un cautionnement de soumission dont le montant est égal à 10 % du total de la soumission. Le dépôt de soumission doit être fait sous forme de chèque visé d'une banque à charte du Canada ou d'une caisse populaire. Le cautionnement de soumission doit être émis par une compagnie d'assurance.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ : Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Canada et dans les territoires visés par l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), l'Accord de commerce et coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et qui ont obtenu le document d'appel d'offres du système SEAO en leur nom. Les soumissions scellées seront reçues au bureau de la directrice générale, au 1428 route 122 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, le ou avant le lundi 29 avril 2024 à 10 h, heure en vigueur localement. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à 10 h 05 dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville située au 1428 route 122 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

La Municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais ou obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce mardi 26 mars 2024.



Valérie Aubin, directrice générale

Municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil